

Assemblée Générale Extraordinaire du 01 Juillet 2019

Présents : voir liste jointe à ce document [:C:\Users\Gourguillonnaise\Desktop\age 01 juillet 2019\présents AG.PDF](C:\Users\Gourguillonnaise\Desktop\age 01 juillet 2019\présents AG.PDF), + **Jean-Michel Favre**

Assiste : Jean-Thierry Tavernier (Expert-comptable cabinet Orfis)

Excusés : Jammes Christian et Marie-Françoise (Toutes Collections)

Pouvoirs : Valériane Picard à Marion Carel, Anne-claire Bernadet à Thomas Dubreuil, Florence Ferrand à Hugues Lafay, Nelly Lakestani à Fabrice Le Saint, Catherine Duboc à Pierre Aspromonte, Evelyne Cornet à Sylvie Barthelet. Lebourg Isabelle à Le Troadec Albert, Gureghian Lou à Boisset Jean-François, Gherlach Pascale à Bernard Prospéri, José Lémus à Jacquet Bernard.

Accueil du Président

Le président remercie tous les membres présents pour cette Assemblée Générale du 1er juillet 2019.

I Les négociations avec la Métropole

Le président relate les diverses actions et rencontres avec les représentants de la Métropole depuis la dernière Assemblée Générale du 18 mars 2019:

Suite au courrier de réponse à Mrs Claisse et Grivel, le Président de la Gourguillonnaise a été convié à une réunion par Monsieur Olivier Nys, Directeur Général des Services de la Métropole. Accompagné de M Jean-Gabriel Madinier, Délégué Général des Territoires et des Partenaires, le mardi 23/ avril 2019, ils ont visité les locaux et entendu les arguments pour la continuité des activités de la Gourguillonnaise.

Selon nos interlocuteurs, nous n'aurions pas suffisamment tenu compte de la dernière partie du courrier de Mrs Claisse et Grivel :

« Néanmoins, nous sommes prêts à étudier tout nouveau projet économiquement viable que vous voudrez bien nous proposer, et éventuellement à lui apporter un soutien transitoire sur deux exercices afin de vous accompagner vers l'autonomie financière.

Les deux collectivités sont attentives à l'offre culturelle à disposition de leurs agents, et notamment aux possibilités qui permettraient au personnel de poursuivre leurs activités. »

- Jacqueline Blondel accompagnée de Jean-Luc Guillot a rencontré le 13 mai des responsables de la DRH de la Métropole pour tenter de « négocier » qu'un seul des deux salaires soit imputé à la Gourguillonnaise du fait que nous remplissons un caractère social (retour à l'emploi pour un des deux agents). Les deux représentantes de la DRH ont bien compris notre démarche. Elles nous signalent que le statut de mise à disposition des agents

est particulier et se proposent de faire remonter notre demande auprès de la Directrice qui ne sera pas la seule décisionnaire.

Il leur a été rappelé que Mrs Nys et Madinier lors de leur rencontre avec notre Président n'étaient pas opposés à cette solution.

Conscientes de l'urgence de la situation, une réponse d'ici fin mai pourra nous être apportée.

A ce jour, nous n'avons pas de réponse ! Ou plutôt la balle est dans le camp de la DEP !!!

- Thomas Dubreuil a rencontré début juin M Jean-Luc Arnaud en charge du Foncier pour tenter de faire diminuer le montant du loyer du local Ayasse. Il s'avère que celui-ci est avantageux pour la Gourguillonnaise et la seule possibilité d'en limiter son coût est de remettre le garage à la disposition de la Métropole (600m²)

- * Bernard Prospéri s'est rapproché des Ateliers de Pratique des Beaux Arts pour un projet de mutualiser les locaux avec l'appui de M Loïc Graber. Le projet ne peut se faire car ils auraient besoin de nos locaux en totalité

- le Bureau a organisé une porte ouverte 10 mai 2019 avec nos partenaires, les associations, la presse, les syndicats, les adhérents et les soutiens de la culture (une soixantaine de présents).

- Une pétition en ligne sur www.mesopinions.com recense 990 signatures au 30/06/19. A cela s'ajoute 92 signatures manuscrites soit un total de 1082

- Le 6 juin, M Collomb, Maire de Lyon nous adressé un courrier où il indique qu'il suivra l'évolution de notre dossier avec le plus grand intérêt.

- Au vu de tous ces éléments, le président a adressé une note au Directeur de la DEP pour une entrevue auprès des décideurs pour proposer une continuité sur deux saisons afin de se laisser le temps de trouver un équilibre financier et rechercher des locaux moins onéreux.: C:\Users\Gourguillonnaise\Desktop\age 01 juillet 2019\note pour entrevue.doc.

- Ne pouvant obtenir une réponse de la Direction de l'évaluation et de la Performance, il a pris contact avec M Olivier Nys Directeur Général des services de la Métropole ce week-end (29-30 juin). Celui-ci l'a informé qu'une délibération est programmée pour donner 2 saisons à la Gourguillonnaise selon un nouveau cadrage budgétaire (non connu à ce jour).

-

En fonction de cette dernière information, il est proposé à l'assemblée Générale que la Gourguillonnaise poursuive ses activités mais sous certaines conditions.

II Les conditions de reprise des activités

fixation du montant des cotisations

Il est proposé que le montant de l'adhésion à la Gourguillonnaise soit portée à 15€ pour la saison 2019-2020 pour qu'elle reste raisonnable conformément aux statuts de la Loi de 1901 et ainsi garder son caractère « d'intérêt Général » et ainsi pouvoir prétendre à des subventions de fonctionnement .

Toutefois, il est soumis à l'assemblée générale la proposition d'ajouter une participation aux frais de fonctionnement de 15 € qui pourrait ne pas être appliquée

aux agents de la Métropole en raison de la subvention d'autonomie qui serait versée par cette dernière.

Il soumet la proposition suivante aux votes :

Montant de la cotisation 30€ comprenant 15€ d'adhésion et 15 € de participation aux frais du siège.

Oui : 40 :

Non : 0

Abstentions ; 2

Elle est donc adoptée à l'unanimité des présents ou représentés à l'exception de 2 abstentions.

Règle d'équilibre des activités, cours, sections

Le président souhaite que la motion suivante soit portée aux voix :

Chaque section ne pourra ouvrir un cours, un atelier ou une activité si et seulement si le budget de ceux-ci est équilibré financièrement.

Oui : 40 :

Non : 0

Abstention ; 1

Elle également adoptée.

Il rappelle également la décision de l'assemblée Générale du 18 mars 2019.

Aucune section ne pourra débiter sa saison sans une présentation d'un budget équilibré présenté au bureau. Seule une décision du Bureau, où toutes les sections sont représentées, validera la reprise des activités.

Pour que la Gourguillonnaise réduise ses frais de structure il demande à chacun des adhérents d'être un « VRP » de la Gourgui pour essayer de trouver de nouveaux partenariats. Même si ceux-ci sont n'ont rien à voir avec l'activité qu'ils pratiquent. de promouvoir nos activités dans les divers lieux, réseaux et associations afin de mutualiser nos locaux.

Pour cela, il sera nécessaire que le « garage » soit libéré au cours de cet été.

Pour finir sur les règles, il compte sur l'ensemble des adhérents, des responsables de sections pour qu'ils soient encore plus vigilants sur le respect des locaux. En effet, il ne restera que deux agents pour faire fasse au surcroît de travail. **Les lieux devront être laissés aussi propres que leurs mises à disposition.**

Questions diverses

a) - Élection des membres du Bureau

L'Assemblée Générale prend acte que les mandats des membres du bureau sont parvenus à terme.

Le Président insiste pour que toutes les sections soient représentées au sein du Bureau.

Cela nécessite l'élection de 7 membres car la section Toutes Collections est mise en sommeil à compter de 19-20 en raison d'un manque de bénévoles.

Il propose qu'en plus des postes de Président, Trésorier de créer des délégations :

- un chargé des ressources Humaines et relation avec les sections et utilisateurs des locaux
- un chargé des locaux (libérer le garage, réorganiser le stockage)
- un chargé de recherches de partenaires (conventions, gestion des plannings, relances)
- un chargé des statuts et de l'évolution administrative de l'association
- un chargé de structuration - recherche de nouveaux locaux
- chargé de communication

Sont candidats pour être membre du nouveau bureau pour une durée d'un an :

- Thomas Dubreuil, Arts de Rue
- Jean-Paul Hostert, Informatique
- Jean-Michel Favre, Arts et déco
- Jacqueline Blondel, Photo
- Cyril Colombon, Musique
- Lucien Seldran, Danse Moderne
- Bernard Prospéri. Théâtre

Le nouveau bureau prendra ses fonctions dès ce 1/07/ 2019.

Il est procédé aux votes pour chacun des candidats :

Thomas Dubreuil	Pour = 42	Contre =	0	Abstention = 0
Jean-Paul Hostet	Pour = 42	Contre =	0	Abstention = 0
Jean-Michel Favre	Pour = 42	Contre =	0	Abstention = 0
Jacqueline Blondel	Pour = 42	Contre =	0	Abstention = 0
Lucien Seldran	Pour = 42	Contre =	0	Abstention = 0
Bernard Prospéri	Pour = 42	Contre =	0	Abstention = 0
Cyril Colombon	Pour = 42	Contre =	0	Abstention = 0

A l'issue de la prochaine réunion du Bureau, le Président de La Gourguillonaise sera élu par ces membres.

L'approbation de nouveaux statuts et la rédaction d'un Règlement intérieur sont remis à la prochaine Assemblée Générale (Octobre 2019) car elles dépendent en partie de la Politique culturelle de la Métropole (souhaite-t-elle conserver une association du personnel) pour les Statuts. Quant au règlement intérieur, le Bureau en proposera une rédaction pour définir plus en détail le fonctionnement interne de la Gourguillonaise

séance levée à 19h 50

Le Président,
Thomas Dubreuil

Le secrétaire,
Bernard Prospéri